Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261009-DF_B26_10_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 octobre de l'An Deux Mille Vingt-six à 9h, le Bureau communautaire légalement convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de la Présidente, Jocelyne POITEVIN

Votants : 9
Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Ludovic QUELENNEC, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, André GUILLEMOT, Sébastien THOMAS.
Pouvoirs : Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à André GUILLEMOT

Excusé : Henri SAVINA

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBERATION N° DF-B-26-10-02

OBJET : DÉTECTION, GÉORÉFÉRENCEMENT ET LEVÉ TOPOGRAPHIQUE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DAG-26-04B-02, en date du 30 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1

Considérant l'analyse des offres présentée aux membres du Bureau :

1) Objet du marché

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans minimum et avec maximum de services.

2) Critère de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Mémoire technique (60 %)	Mémoire technique analysé sur la base des sous-critères énoncés ci-dessous.
- Qualité de la méthodologie (15 %)	Qualité de la méthodologie
- Adaptation de la méthodologie au contexte du cas spécifique (25 %)	Adaptation de la méthodologie au contexte du cas spécifique
- Performances et cohérence des délais d'intervention (10 %)	Performances et cohérence des délais d'intervention
- Qualité et compétences des équipes appelées à intervenir (10 %)	Qualité et compétences des équipes appelées à intervenir
2. Prix (40 %)	Prix analysé sur la base du DQE

Modalités de calcul des notes :
Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261009-DF_B26_10_02-DE

Au regard du classement final, il est proposé de retenir l'entreprise GEOSAT pour un montant maximum annuel de 90 000 € TTC.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ATTRIBUER** le marché n°2026007 – Détection, géoréférencement et levé topographique des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, à l'entreprise GEOSAT pour un montant maximum annuel de 90 000,00 € TTC,
- **AUTORISER** Mme la Présidente à signer le marché à intervenir, étant entendu que les crédits nécessaires à son exécution sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 9 octobre 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

La secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC





